
Rapport final

Enquête auprès des cantons au sujet de la Commission Honoraires et soumissions

20.01.2014_Stübi

1 Contexte / situation initiale

La **Commission Honoraires et soumissions (H+S)** est une commission permanente de **suisse melio**, l'Association suisse pour le développement rural. La commission est composée de cinq à sept experts de la Confédération et des cantons qui s'occupent des questions liées aux honoraires et soumissions dans le domaine des améliorations structurelles.

Auparavant, la commission s'occupait essentiellement de questions de tarifs et de renchérissement, les travaux techniques sur le terrain et au bureau faisant l'objet d'une taxation. Aujourd'hui les travaux d'ingénieurs sont attribués sur la base d'offres au prestataire offrant les conditions les plus avantageuses. La commission a donc beaucoup plus de tâches qu'auparavant en relation avec les tarifs d'honoraires et les questions de soumissions dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux cantons. Des données détaillées sont disponibles dans le cahier des charges (en allemand), cf. site Internet suisse melio > portrait > commissions > honoraires et soumissions www.suisse melio.ch/files/jahresberichte/kommissionen/fr/suisse melioHonorare2009Pflichtenheft.pdf

Dans l'intervalle, des recommandations ont été émises pour la mise en soumission de projets d'améliorations foncières et de projets combinés. De même, des cahiers des charges, des contrats d'entreprise ou encore des documents de soumission ont été élaborés à l'appui de diverses mesures d'améliorations structurelles. Des exemples pertinents ont été mis en ligne sur le site Internet de suisse melio.

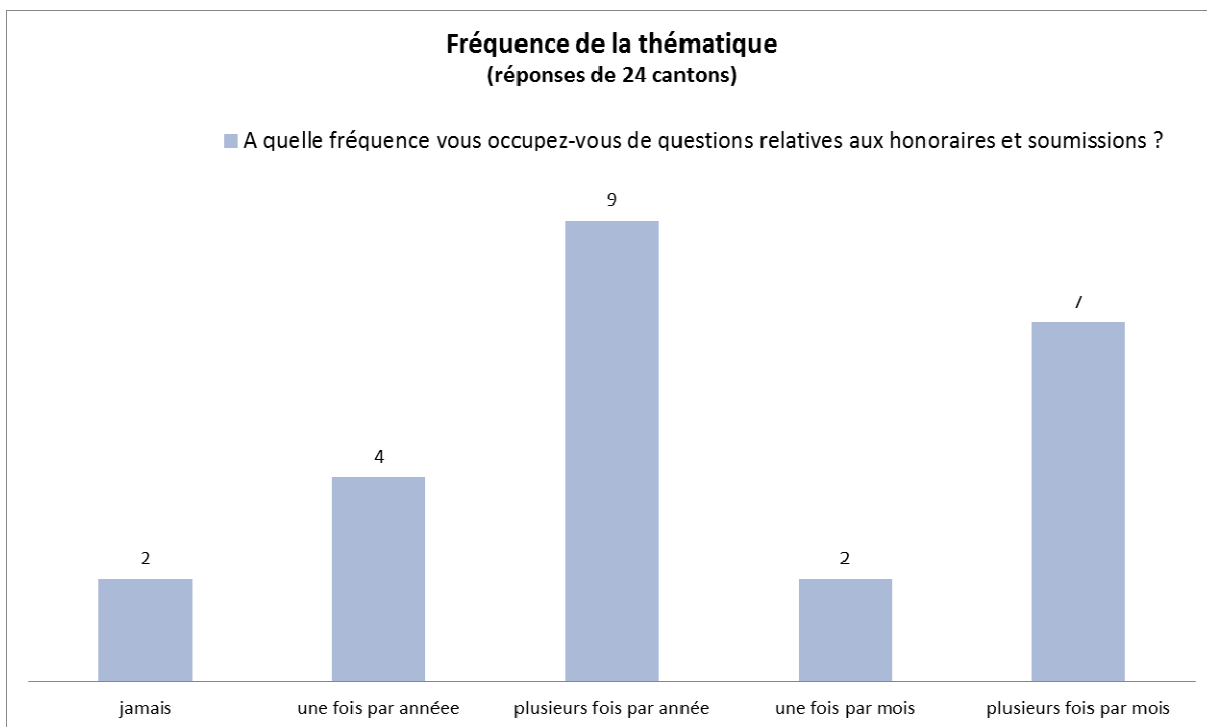
L'enquête (cf. annexe) a pour but de clarifier s'il convient de conserver la Commission H+S et dans l'affirmative, de préciser ses compétences. A-t-on encore besoin de la Commission H+S? Existe-t-il un intérêt à disposer d'autres exemples de documents de soumission et, si oui, desquels?

L'enquête a été menée en accord avec le Comité suisse melio et s'adressait aux représentants cantonaux de suisse melio. Au total, 24 cantons sur 26 ont rempli et renvoyé le questionnaire. Nous les remercions cordialement de leur collaboration.

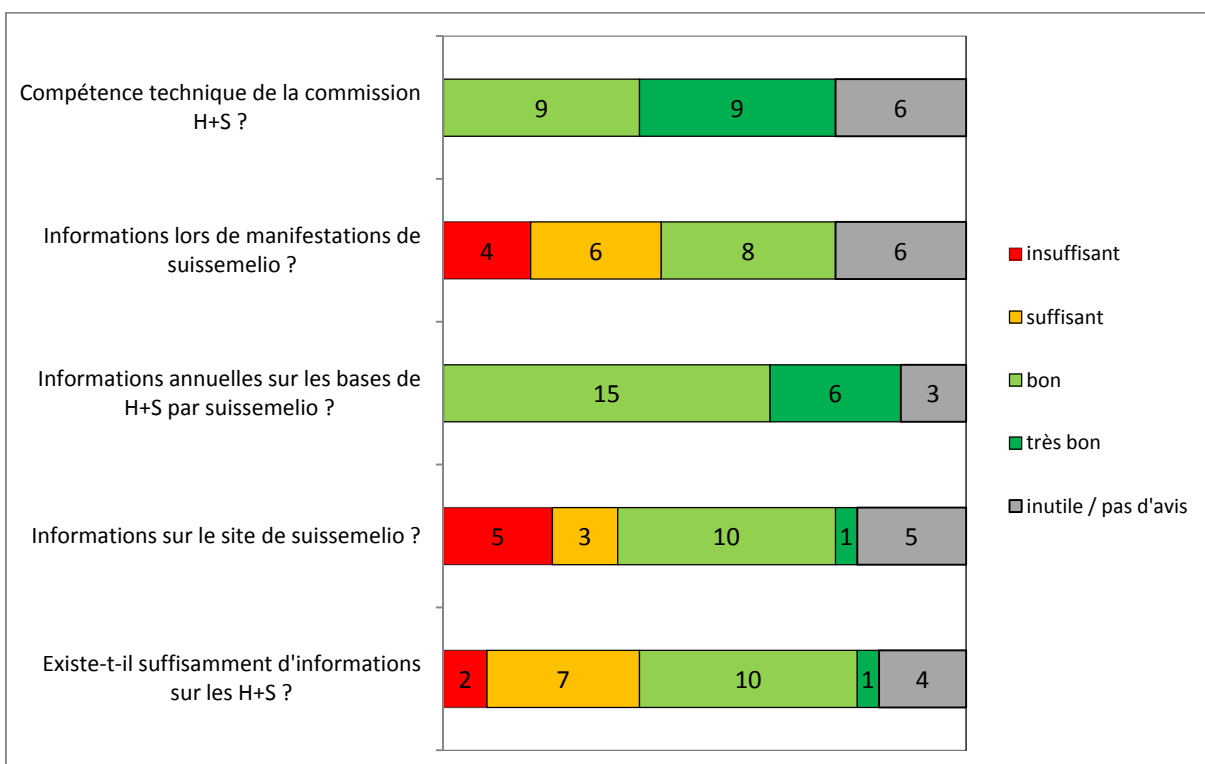
2 Méthode et résultats

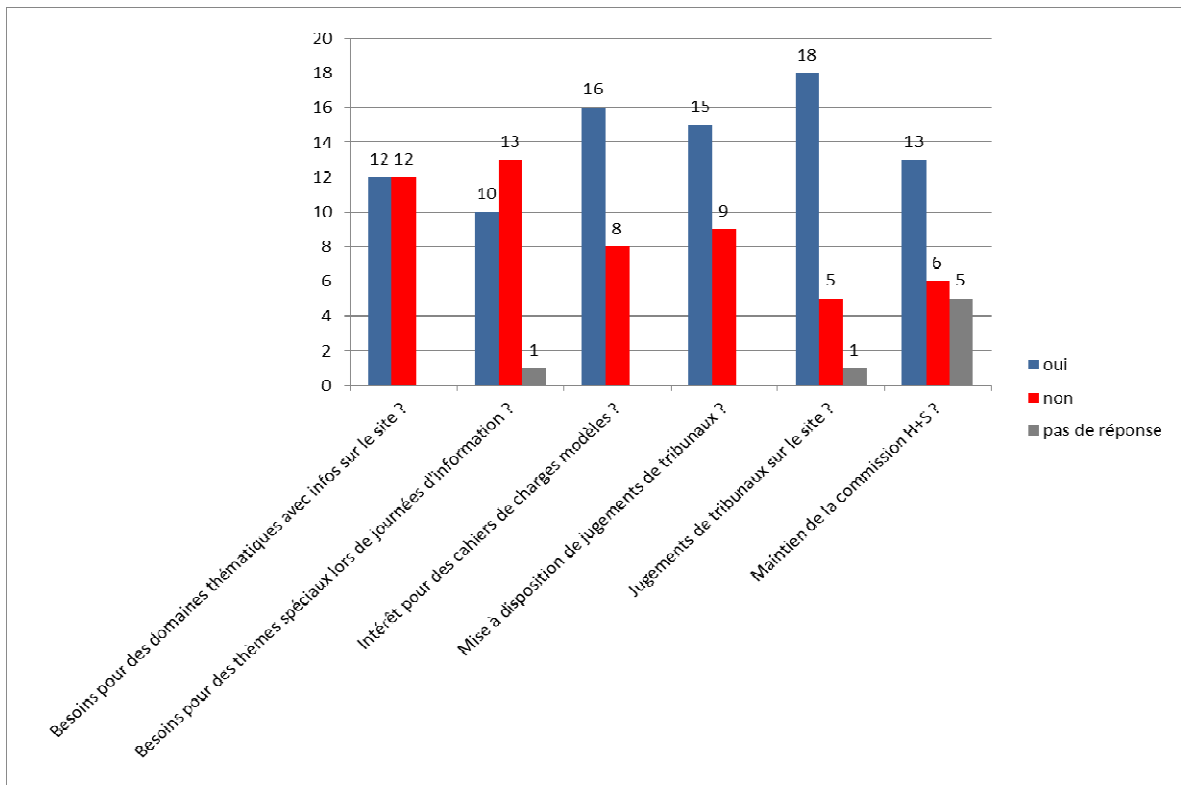
La plus grande partie du questionnaire a été conçue de telle sorte qu'il ne soit possible de cocher qu'une seule réponse par critère. A la fin du questionnaire, il était possible d'ajouter des remarques

(suggestions ou critiques). L'évaluation du questionnaire et le compte rendu des résultats ont été réalisés de façon à ce que l'on ne puisse pas en tirer de conclusions sur des cantons en particulier. Les résultats de l'enquête sont présentés dans les graphiques ci-après :



Questions spécifiques





3 Evaluation sommaire :

Les résultats suivants ont été établis lors d'une première analyse de l'enquête :

- En général, les cantons s'occupent beaucoup de sujets en relation avec les H+S, mais des différences sont visibles entre les différents cantons.
- Les cantons qui réalisent des améliorations foncières intégrales connaissent bien les informations et les canaux concernant les H+S.
- La plupart des cantons sont satisfaits de l'offre actuelle en matière de H+S. La plupart d'entre eux estiment également que les informations sur les H+S sont suffisantes.
- La question de savoir si le site Internet de suisse melio doit comprendre des domaines thématiques spéciaux sur les H+S a obtenu un résultat de 50 % oui et de 50 % non.
- Certains cantons ne connaissent pas bien les informations concernant les H+S sur le site Internet de suisse melio.
- Les informations annuelles fournies par suisse melio sont jugées bonnes à très bonnes ; cependant, à en juger par les remarques qui ont été faites là où les questions étaient ouvertement formulées, tous les cantons n'en prennent sans doute pas suffisamment connaissance.
- Le traitement des thématiques spéciales lors des journées d'information de suisse melio a été approuvé à 42 %, alors que 54 % des réponses jugeaient ces informations inutiles.
- Il existe cependant un intérêt plus important pour les exemples de cahiers des charges (67 %) et pour les décisions judiciaires (75 %) concernant les H+S.
- A-t-on encore besoin de la Commission H+S? La plupart des cantons (54 %) n'osent probablement pas dire non à la commission, car ils pourraient un jour avoir besoin d'informations. La compétence technique de la commission est jugée bonne.
- Plusieurs réponses à la question du maintien de la commission montrent qu'une nouvelle direction doit être discutée (idées : organe consultatif ou éventuellement une seule séance annuelle).

4 Discussion des détails

4.1 Informations sur le site Internet

Les résultats de l'enquête sur les informations du site Internet ne sont pas univoques. Les documents existants sont jugés suffisants à bons par la moitié des cantons. D'autres cantons estiment qu'ils sont insuffisants ou ne savent pas que des documents sur les honoraires et soumissions sont disponibles en ligne.

Certains cantons ont saisi l'occasion qui leur était offerte de citer des thématiques qui devraient être traitées par la commission H+S et mises en ligne sur le site Internet de *suissemelio*. Les réponses et sujets cités peuvent être classés et évalués comme suit :

N°	Thème des cantons	<i>Evaluation par la commission H+S</i>
4.1.1	Les informations actuelles sont suffisantes – il s'agit de les tenir à jour autant que possible	<i>Accepté</i> <i>Qui est responsable ?</i>
4.1.2	Principes généraux sur les soumissions, fiches techniques	<i>Il existe suffisamment d'informations générales, p. ex. KBOB, SIA.</i> <i>Chaque canton a sa propre législation.</i> <i>Le « Guide romand pour les marchés publics / Westschweizer Leitfaden für die Vergabe öffentlicher Aufträge » (langues_f et_d)¹ constitue une excellente source d'information cantonale.</i> <i>La formation de base sur les H+S est du ressort des collaborateurs cantonaux.</i>
4.1.3	Rétribution des travaux de mensuration	<i>La rétribution des travaux de mensuration se fait en accord avec les services des mensurations cadastrales.</i> <i>Dans le cas des RP et des mutations, les frais de géomètre sont subventionnés.</i> <i>Selon les cantons, les épurations de servitudes sont également subventionnées.</i> <i>En outre, nous nous référons toujours à <i>swisstopo</i> dans la lettre annuelle sur les adaptations d'honoraires.</i>
4.1.4	Valeurs indicatives d'honoraires par unité pour diverses mesures d'amélioration foncière	<i>Les relevés sont difficiles et coûteux; en outre, on ne sait pas qui devrait les réaliser !</i>
4.1.5	Réglementation pour le traitement des modifications de commandes et de projets, des quantités supplémentaires, etc. Traitement des coûts ou des exigences supplémentaires dans le cadre de	<i>Cf. nos recommandations ASASCA/IGS du 1.12.2005 concernant les honoraires pour travaux de construction dans des conditions de concurrence (section 7, lien²) ainsi que les recommandations du 4.09.2008 pour la soumission d'améliorations foncières et les projets combinés (section 10, lien³)</i>

¹ www.vd.ch/themes/economie/marches-publics/guide-romand/

² http://www.suissemelio.ch/files/publikationen/fr/Empfehlungen_fdefinitivVSVAKmitIGSvom1_12_2005.pdf

³ http://www.suissemelio.ch/files/publikationen/fr/EmpfehlungSubmissionen_Meliorationen_fr_sig_2008.pdf

	contrats d'ingénieurs en cours.	<i>Cf. aussi le guide KBOB pour la gestion des avenants⁴</i> <i>Commission Honoraires = commission consultative ?</i>
4.1.6	Différences concernant les soumissions entre les cantons	<i>Le marché est libre ; ce n'est donc pas très utile</i> <i>Tenir compte des conventions intercantionales.</i>
4.1.7	Liste des bureaux d'ingénieurs recommandés Conditions que les ingénieurs doivent remplir	<i>Responsabilité cantonale</i> <i>suissemelio élabore un « guide pour les projets d'améliorations foncières / Leitfaden für Bodenverbesserungsprojekte » l'élaboration est en cours dans le cadre d'un groupe de travail.</i>

4.2 Informations annuelles sur l'adaptation des documents concernant les honoraires

Tous les ans, en décembre, lorsque les bases des adaptations d'honoraires pour l'année suivante sont connues (facteurs d'application, taux KBOB, renchérissement, etc.), la commission envoie une lettre d'information aux services cantonaux chargés des améliorations structurelles, en accord avec la commission Base de prix (envoi par le secrétariat, actuellement uniquement par e-mail). Cette lettre fournit en même temps des informations sur les sujets actuels en relation avec les honoraires et soumissions dans le domaine des améliorations structurelles, p. ex. les sujets figurant sur le site Internet.

Lors de l'enquête, les infos annuelles ont été jugées bonnes à très bonnes. Cependant, à en juger les remarques qui ont été faites là où les questions ouvertes étaient formulées, tous les cantons n'en prennent sans doute pas suffisamment connaissance.

4.3 Informations lors des manifestations de suissemelio (journées d'information, assemblée annuelle)

Les infos actuelles fournies lors des journées d'information ont été jugées suffisantes à bonnes par une grande majorité des cantons (58 %) lors de l'enquête. 17 % des cantons ont estimé qu'elles étaient insuffisantes et 25 % ont jugé qu'elles n'étaient pas nécessaires ou n'ont pas fourni d'évaluation.

Certains cantons ont cependant cité des thèmes qui devraient être traités lors des journées d'information. Les réponses et sujets cités peuvent être classés et évalués comme suit :

N°	Thème des cantons	<i>Evaluation par la commission H+S</i>
4.3.1	Informations sur la jurisprudence et les modifications législatives	<i>Les informations générales sont fournies dans la lettre annuelle de la commission H+S et dans la circulaire de l'OFAG.</i> <i>Modifications législatives : cela fait partie de la formation continue professionnelle des collaborateurs cantonaux.</i>
4.3.2	Mandats particuliers des chefs de projets	<i>Cf. nos recommandations ASASCA/IGS du 4.09.2008 pour la soumission d'améliorations foncières et les projets combinés (section 4.5, coordinateur, lien⁵)</i>

⁴ <http://www.bbl.admin.ch/kbob/00493/00503/02239/index.html?lang=fr>

⁵ http://www.suissemelio.ch/files/publikationen/fr/EmpfehlungSubmissionen_Meliorationen_fr_sig_2008.pdf

4.3.3	Traitement des coûts ou des exigences supplémentaires dans le cadre de contrats d'ingénieurs en cours. Importantes différences des métrés entre la soumission et le décompte	<i>Cf. 4.1.5</i>
4.3.4	Honoraires pour les adductions d'eau, les petits ouvrages d'art (chemins d'exploitation, aqueducs, murs de soutènement, caissons en bois, etc.)	<i>Soumission à l'échelon cantonal !</i>
4.3.5	Exemples de cahiers de charges et de procédures de soumission pour les nouveaux types de projets (remaniement de terres affermées, REP, PDR, etc.)	<i>Chaque projet est différent ! Les documents existants pourraient être utilisés comme base pour un cahier des charges. Si des infos devaient être présentées lors de journées d'information, elles devraient porter sur des projets entiers, et pas seulement sur des cahiers des charges.</i>

4.4 Exemples de cahiers des charges et de décisions judiciaires

Le site Internet de [suissemelio](http://suissemelio.ch) comprend quelques exemples de cahiers des charges (descriptifs de prestations, documentation relative à l'appel d'offres, etc.) relatifs à différents types de projets et à différents cantons. Ils se trouvent à la rubrique > *Documentation* > *Soumissions*. Ces documents sont disponibles en format pdf. Il n'y a pas encore de décisions judiciaires sur le site Internet.

Il est prévu, au besoin, de mettre en ligne d'autres exemples ou de fournir des liens vers divers jugements qui seraient mis à disposition par d'autres cantons. Les documents seraient tout d'abord évalués en commission avant d'être publiés sur le site.

Dans le cadre de l'enquête, quelques cantons ont fait part de leurs souhaits concernant les cahiers des charges. La grande majorité des cantons a répondu oui à la question de savoir s'il fallait publier des décisions judiciaires sur le site Internet. Cependant, les thèmes abordés explicitement portaient surtout sur les cahiers des charges :

N°	Thème des cantons	<i>Evaluation par la commission H+S</i>
4.4.1	Cahiers de charges pour les projets REP et l'assainissement des drainages, ainsi que pour les projets de construction de chemins	<i>A discuter</i>
4.4.2	Cahiers des charges pour les travaux d'ingénieurs concernant les adductions d'eau, les améliorations d'alpage, les téléphériques	<i>Soumission à l'échelon cantonal ! A discuter !</i>
4.4.3	Documents de soumission pour les EIE dans le cadre d'améliorations foncières, suivi écologique des travaux	<i>Très spécifique Les personnes compétentes sont plutôt les spécialistes cantonaux des services de l'environnement.</i>
4.4.4	Cahiers des charges pour les chemins agricole	<i>Il s'agit d'une domaine d'activité très important des cantons. Cela n'est pas en premier lieu la tâche de la commission H+S ?</i>

4.4.5	Améliorations foncières intégrales, planification agricole	<p><i>Il existe des exemples</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Le canton BL pourrait fournir des documents récents (merci beaucoup par avance)</i> <p><i>Cf. aussi les recommandations ci-dessus</i></p>
4.4.6	Modèle d'appel d'offres pour les PDR	<p><i>Chaque projet est différent; en outre, il s'agit plutôt de mesures concernant les bâtiments ruraux</i></p> <p><i>A discuter</i></p>
4.4.7	Au lieu de modèles de cahiers des charges, le site Internet ne doit comprendre qu'une liste de sujets et de cantons	<p><i>Cette idée est adoptée, car elle offre les avantages suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>il est possible de fournir plus d'exemples</i> • <i>les versions disponibles seraient toujours actuelles</i> • <i>le contact direct avec les responsables des cantons permet un échange professionnel.</i> <p><i>Mise en œuvre: une fois par an, tous les cantons seront appelés à annoncer leurs projets avec des exemples de cahiers des charges. Il sera important de fournir les liens directs avec des mots clés.</i></p>
4.4.8	Décisions sur des litiges concrets dans le domaine des améliorations structurelles	<p><i>Cela est prévu, mais encore en suspens.</i></p> <p><i>L'idée sera appliquée de manière analogue au point 4.4.7.</i></p> <p><i>Mise en œuvre: une fois par an, tous les cantons seront appelés à annoncer leurs cas judiciaires généraux dans le domaine des améliorations structurelles (pas uniquement sur le sujet des honoraires). Il sera important de fournir les liens directs avec des mots clés.</i></p>

4.5 Avenir et compétence technique de la commission H+S

La compétence technique de la commission est jugée bonne à très bonne par la grande majorité des cantons (75 %). Selon l'enquête, 25 % d'entre eux estiment que la commission pourrait être dissoute et 21 % n'ont pas d'avis sur la question. La plupart des cantons (54 %) souhaiteraient conserver la commission. Ils n'osent probablement pas dire non à la commission, car ils pourraient un jour avoir besoin d'informations.

Plusieurs cantons ont fait des propositions sur l'avenir de la fonction et de la méthode de travail de la commission :

N°	Proposition des cantons	Evaluation par la commission H+S
4.5.1	Supprimer la commission permanente – traiter les problèmes dans le cadre de groupes de travail ad hoc	<i>Plutôt discutable au vu des nombreuses préoccupations citées. Question : qui réalise les travaux souhaités ?</i>
4.5.2	Organe consultatif suisse comme premier interlocuteur	<i>A discuter lors de la journée d'informations à Olten : les besoins généraux doivent être déterminés.</i>
4.5.3	Fusion avec la commission Améliorations foncières et constitution d'une sous-commission	<i>Dépend du cahier des charges et de l'avis de la commission Améliorations structurelles (KoBo).</i>

5 Résultats intermédiaires/Défis à relever

Réalisation des tâches par le commission H+S

Les résultats de l'enquête montrent que la majorité des cantons est globalement satisfaite du travail de la commission H+S. Il y avait toutefois quelques autres avis, notamment en ce qui concerne les informations sur le site Internet et les manifestations de *suissemelio*.

➤ *Les possibilités d'amélioration doivent être concrétisées et mises en œuvre.*

Souhaits supplémentaires

Des souhaits supplémentaires à l'adresse de la commission H+S ont été exprimés en réponse à des questions ouvertes.

➤ *Ces souhaits doivent être examinés ; il faut cependant distinguer entre les responsabilités des cantons et les souhaits particuliers.*

Contradictions entre les souhaits et la charge de travail

Lors de l'enquête, des contradictions sont parfois apparues entre les souhaits exprimés par les cantons sur les valeurs indicatives d'honoraires, les exemples de cahiers des charges, les décisions judiciaires, etc. et l'intention de réduire ou de supprimer la commission H+S.

➤ *Il faut déterminer quelles tâches sont nécessaires et comment il est possible de les accomplir.*

Examen/adaptation du cahier des charges

Plusieurs prises de position indiquent que la commission H+S devrait être examinée et, le cas échéant, réduite.

➤ *Avant de réduire le nombre de membres et de mettre en place une nouvelle méthode de travail, il convient de déterminer les tâches à venir et d'adapter le cahier des charges en conséquence.*

Suppression/modification de la commission H+S

L'enquête a fourni trois variantes pour l'avenir de la commission H+S ; il convient de les examiner et de mettre en œuvre la meilleure :

Variante 1	<i>La commission H+S doit être maintenue et chargée de nouvelles tâches.</i>
Variante 2	<i>La commission est intégrée dans la KoBo⁶ ; les tâches correspondantes sont effectuées par la KoBo.</i>
Variante 3	<i>La commission H+S est dissoute ; les tâches actuelles ne sont pas poursuivies.</i>

Les résultats de l'enquête ont fourni quelques réponses, mais de nouvelles questions et préoccupations sont également apparues. Les questions en suspens ont été discutées au sein des organes concernés ainsi que lors d'assemblées; les démarches suivantes sont à relever:

- *traduction du rapport en français,*
- *discussion au sein de la Commission Améliorations foncières (KoBo),*
- *envoi du rapport (all./fr.) au comité de *suissemelio* et à tous les cantons,*
- *atelier/discussion sur les questions en suspens lors de la journée d'information de *suissemelio*,*
- *recherche de nouveaux membres de la commission lors de l'assemblée générale de *suissemelio*.*

⁶ Commission Améliorations foncières

6 Décisions / mesures

Les discussions lors de la journée d'information de suissemelio du 14 mai 2013 n'ont pas permis de parvenir à une conclusion définitive sur la question du maintien ou non de la commission et, le cas échéant, de ses futures tâches (voir annexe 1 « Diskussion betreffend Auflösung der Kommission H+S »).

La question de l'intégration de la commission H+S dans la KoBo a été discutée en séance fin juin; il s'avère qu'une telle intégration n'est pas possible, car la KoBo a d'autres priorités et ne dispose pas de ressources suffisantes.

Un appel à de nouveaux membres de la Commission H+S a été lancé lors de l'assemblée générale du 29 août 2013; personne ne s'est annoncé.

Suite aux diverses démarches entreprises, la Commission H+S réunie le 20 novembre 2013 a procédé à une analyse de la situation et a pris les décisions ci-dessous.

Thème	Décisions / mesures /remarques
Suppression/modification de la commission H+S	<i>La commission reste en place sans changement pour la durée d'une année. Elle assure un service minimal (= test, voir ci-dessous)</i>
Membres de la commission	<i>Martin Bundi GR, Thomas Hersche AG, Stefan Kempf BE, Richard Zurwerra VS, Anton Stübi BLW</i>
Séances	<i>Prochaine séance au terme d'une année (novembre 2014)</i>
Personne de contact pour les cantons	<i>Secrétaire (OFAG) = personne de contact durant une année</i>
Participants à la séance annuelle de la commission « Base de prix » avec IGS	<i>Secrétaire (OFAG) + un membre de la commission H+S y participent, avec les tâches suivantes:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ vérifier les facteurs de renchérissement en accord avec IGS⁷ ○ relayer les informations de l'OFAG et de la commission H+S à IGS et aux autres participants ○ faire suivre le procès-verbal à l'interne
Adaptation annuelle des honoraires; envoi des documents y relatifs ainsi que d'autres informations importantes	<i>Le secrétaire (OFAG) écrit et envoie, après accord de la commission H+S, une lettre au nom de suissemelio, avec le contenu suivant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ adaptation du taux de renchérissement/honoraires ○ informations de la KBOB ○ informations de la commission H+S
Transmission de cahiers des charges/décisions judiciaires Transmission d'information entre les cantons	<i>A condition que les cantons demandent ces informations. Remarques:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ le sujet doit être évoqué dans la lettre annuelle de suissemelio (question aux cantons); ○ proposition: que le webmaster du site de suissemelio fasse le nécessaire pour que les représentants des cantons puissent ajouter un thème sur le site; ○ la question sera discutée en détail plus tard, au sein de la commission H+S.

⁷ Ingénieurs-Géomètres Suisses

Conclusion / mise en oeuvre

Le présent rapport est publié sur le site internet de [suissemelio](http://suissemelio.ch). Les principales décisions et mesures sont mentionnées dans la lettre d'information annuelle envoyée à tous les cantons.

La phase de test, avec les mesures indiquées ci-dessus, doit être évaluée au terme d'une année lors d'une séance de la commission H+S. Les adaptations et décisions nécessaires suivront.

Nous réitérons nos remerciements aux cantons qui ont répondu à notre enquête.

Berne, le 20 janvier 2014/A. Stübi

Annexes :

Annexe 1: « Diskussion betreffend Auflösung der Kommission H+S »

Annexe 2: Questionnaire de l'enquête

7 Annexes

Annexe 1: Diskussion betreffend Auflösung der Kommission H+S



**Departement
Finanzen und Ressourcen**
Landwirtschaft Aargau

Sektion Strukturverbesserungen und Raumnutzung
Thomas Hersche, Leiter Strukturverbesserungen
Telli-Hochhaus, 5004 Aarau
Telefon 062 835 27 80
Direkt 062 835 27 85
Fax 062 835 27 90
E-Mail thomas.hersche@ag.ch
Internet www.ag.ch/landwirtschaft

Kommission H+S

Aarau, 15. Mai 2013

Diskussion betr. Auflösung der Kommission H+S

Geschätzte Kommissionsmitglieder

Ich habe mir an der gestrigen Besprechung einige Notizen gemacht, die ich im Folgenden zusammengestellt habe:

René Weber	Die Kommission erfüllt wichtige Aufgaben. Dass Kommissionsmitglieder die Kommission verlassen ist kein Argument, weil damit immer auch den Jungen die Chance geboten wird für einen Neuanfang. Integration in die KoBo: nicht ideal, das Aufgabenspektrum wird so zu gross für die KoBo, die genügend Arbeit hat. Er will den Weiterbestand der Kommission. Die Umfrage hat eindeutig gezeigt, dass eine Mehrzahl der Antwortenden die Kommission will.
Werner Wehrli	Die Umfrage zeigt deutlich, dass der Wille für einen Weiterbestand der Kommission gegeben ist. Die KoBo kann nicht noch weitere Aufgaben übernehmen. Die Kantone suchen offenbar bei gewissen Themen eine Unterstützung, auch wenn die Kommission selber meint, vieles sei Sache des Kantons.
Susanne Preiswerk	Die Bedeutung des Honorarwesens ist heute zu gering, als dass man dafür eine Kommission am Leben erhalten müsste. Evtl. könnte man ihr aber andere Aufgaben übertragen.
Christian Kröppli	Er sei auf den eigenen Kanton (BL) fokussiert, weil die kantonalen Vorschriften sich oftmals stark von den Vorschriften anderer Kantone unterscheiden. Bei Details müsse man sich ohnehin immer auf die kantonale Rechtsprechung abstützen.
Toni Stübi	Gibt es überhaupt Kantone ohne eigene kantonale Hilfestellung? Erwarten solche Kantone eine Unterstützung durch die Kommission H+S?

Aurelio Casanova	<p>Die Suisse romande hat bis anhin immer sehr gut mit Kommissionen funktioniert. Es ist eine günstige Einrichtung, die grundsätzlich nichts kostet und sehr produktiv ist.</p> <p>Honorare sind aber tatsächlich heute kaum mehr ein Thema und die Submissionen sind kantonal geregelt.</p> <p>Die Kommission sollte daher andere Themen anpacken, müsste dann aber logischerweise den Kommissionsnamen ändern.</p> <p>Die Kommission legt selber fest, wie viel Male sie sich trifft. Die Frequenz könnte ja auch reduziert und bei Bedarf wieder erhöht werden.</p> <p>Wenn aber keine Aufgaben mehr da sind, würde sich eine Auflösung in der Tat aufdrängen / anbieten.</p>
Remo Breu	<p>Die Grundlagen des Bundes sind nicht kantonal geregelt; daher ist eine Kommission, die interkantonal agiert, gut.</p> <p>Was, wenn irgendwann wieder ein Thema kommt, das von einer Kommission ausdiskutiert werden soll? Soll dies dann die KoBo machen, die ohnehin schon mit Aufträgen überlastet ist? Eine Lösung wäre dann, dass man evtl. die Aufgaben der KoBo etwas reduziert, damit diese die Aufgaben der H+S übernehmen könnte.</p> <p>Es braucht aber jemanden, der solche Aufgabengebiete bearbeitet und Fragen klärt. Es braucht ein Netzwerk. Daher soll die Kommission bestehen bleiben.</p>
Aurelio Casanova	<p>Von den Statuten her ist es jederzeit möglich, eine ad-hoc-Kommission für die Bearbeitung eines Problems zusammenzustellen.</p> <p>Die Frage ist, ob die Kommission mit ihrem Auftritt, mit ihrer Arbeit und mit ihren Aufgaben zufrieden ist.</p>
Toni Stübi	<p>Es darf aber nicht so sein, dass die Kommission aufgelöst wird und am Ende die ganze Arbeit durch das BLW gemacht werden muss.</p>
Richard Zurwerra	<p>Zu Aurelio: Die Umfrage kam ja genau von der Kommission. Sie wollte wissen, ob der Bedarf vorhanden ist.</p> <p>Zu Toni: Die Informationsweitergabe ist grundsätzlich eine Bundesleistung. Der Bund bestimmt, wie er die Projekte bearbeitet haben will, daher muss er auch darüber informieren. Der ganze Rest ist grundsätzlich in der KBOB geregelt.</p>

Freundliche Grüsse

Thomas Hersche

Annexe 2: Questionnaire de l'enquête

Question d'ordre général

(cochez la réponse de votre choix)	jamais	une fois par mois	plusieurs fois par mois	une fois par an	plusieurs fois par an
A quelle fréquence vous occupez-vous de questions relatives aux honoraires et soumissions ?					

Questions spécifiques

(Cochez la réponse de votre choix)	insuffisant	suffisant	bon	très bon	inutile / pas d'avis
Dispose-t-on aujourd'hui de suffisamment d'informations sur les honoraires et les soumissions ?					
Que pensez-vous des infos sur les honoraires et soumissions données sur site de suisse melio ?					
Comment jugez-vous les infos annuelles sur l'adaptation des documents d'honoraires transmises par suisse melio ?					
Que pensez-vous des infos sur les honoraires et soumissions données lors des manifestations organisées par swiss melio (journée d'info / assemblée générale)?					
Que pensez-vous de la compétence technique de la Commission H+S ?					

(Cochez la réponse de votre choix)		oui	non
Selon vous, certains domaines thématiques devraient-ils être traités par la Commission H+S et les informations correspondantes mises en ligne sur le site Internet?			
Si oui, quels domaines ?		
Devrait-on informer sur des thématiques spéciales en relation avec les honoraires et soumissions dans le cadre des journées d'information?			
Si oui, lesquelles ?		
Seriez-vous intéressé/e à ce que l'on mette à votre disposition des cahiers de charge modèles?			
Si oui, dans quels domaines?		

(Cochez la réponse de votre choix)		oui	non
Seriez-vous intéressé/e à ce que l'on vous transmette les arrêts du tribunal en matière d'honoraires et de soumissions dans le domaine des améliorations foncières ?			
Ces arrêts devraient-ils être mis à disposition sur le site?			
Question de fond : Faut-il maintenir la Commission Honoraires et soumissions?			
De quelles autres sources que la Commission H+S tirez-vous éventuellement des informations relatives aux honoraires et soumissions ?		

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci de bien vouloir nous retourner le questionnaire par voie électronique anton.stuebi@blw.admin.ch ou par la poste à: Office fédéral de l'agriculture, Anton Stübi, secteur Améliorations foncières, 3003 Berne, **d'ici au 22 octobre 2012.**